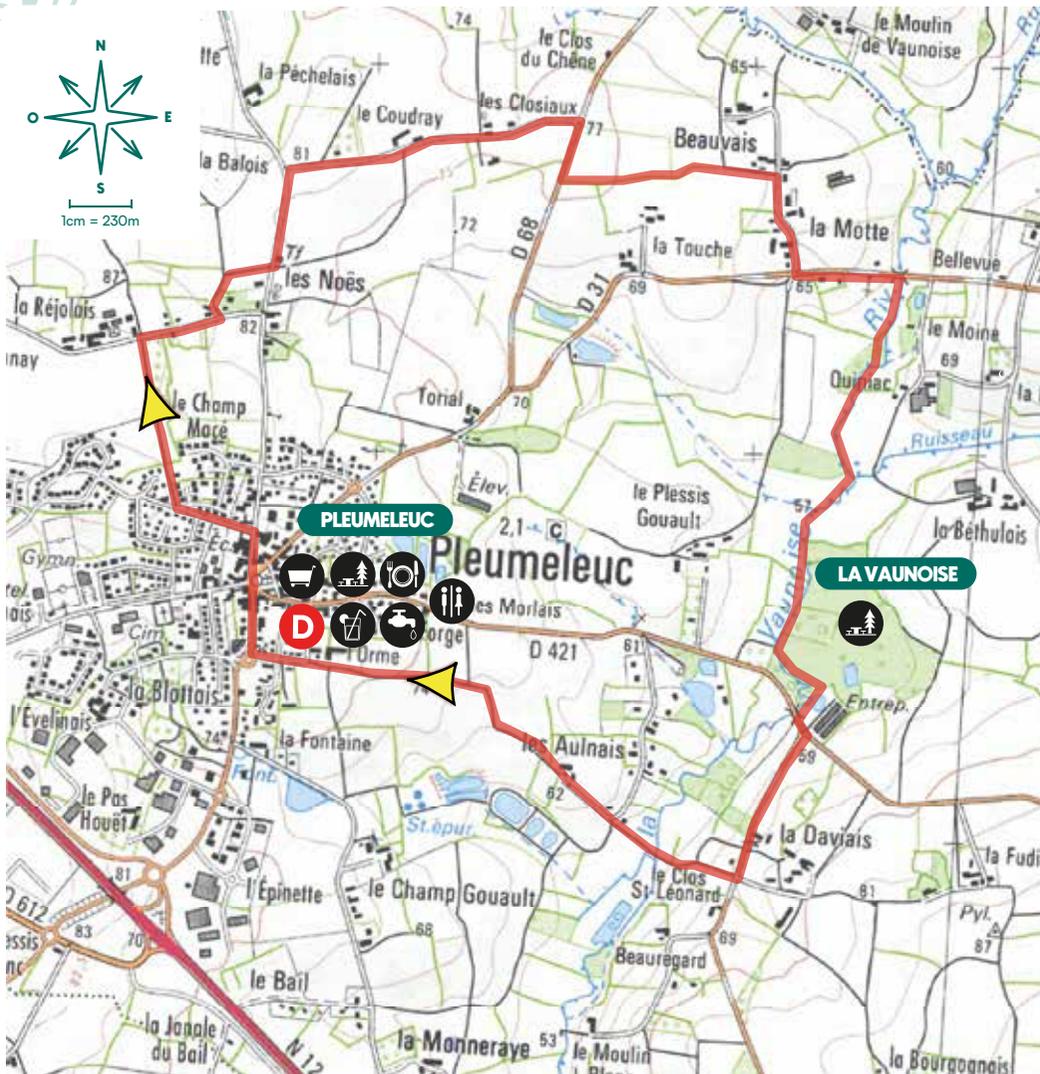




**POINT DE DÉPART :**  
ARRÊT DE BUS, MAIRIE À PLEUMELEUC  
**COORDONNÉES GPS** LAT 48° 10' 57" N LONG 1° 55' 8" W



version de juillet 2024

IGN © 2010. Licence n°2009-CIS025-53-RB-SC25-0090

## LE PAS À PAS

Au départ de la mairie, remonter vers **L'ÉGLISE SAINT-PIERRE**, construite au 15<sup>e</sup> siècle, sur laquelle subsiste du 11<sup>e</sup> siècle un appareillage de l'époque romane en feuilles de fougères, visible sur le mur nord de l'édifice. 2 lions sculptés (16<sup>e</sup>) trônent devant le porche principal. En face, prendre Rue de Bréal. A 100m, prendre à gauche Rue Louis Vilboux. Puis à 200m, prendre à droite à hauteur d'un panneau "stop" une petite route goudronnée et enherbée plus loin. Aller tout droit pour revenir sur une route. Y tourner à droite. A 200m, après le panneau de présignalisation "stop à 150m", prendre un chemin en terre à gauche. Revenir sur une route à gauche. A 250m, prendre la route à droite, direction Le Coudray. Prendre la RD68 (route fréquentée). Tourner à gauche dans un chemin en bordure de champ. Prendre la route à droite dans le village de La Motte. Sur la RD31, prendre à gauche. Après le pont dit « Pont aux Moines » sur la rivière **LA VAUNOISE** (une canalisation d'eau potable de Rophémel, construite en 1963, puise l'eau de la Rance en amont du barrage de Rophémel en Côtes d'Armor pour alimenter en partie les rennais en eau potable), prendre à droite le chemin aménagé le long de la rivière sur 1,5 km. A mi-chemin, une canalisation sort de terre. Remonter sur la RD421 au pied d'un pont. Tourner à gauche puis la route à droite. A 400m, à l'abri-bus, prendre un chemin empierré à droite. Traverser la rivière sur une passerelle et continuer tout droit jusqu'à revenir au bourg de Pleumeleuc.

## RANDONNÉE ET ENVIRONNEMENT

- ◆ Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- ◆ Pensons à refermer les clôtures et barrières derrière nous
- ◆ Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- ◆ Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- ◆ Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux



## LÉGENDE

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  Office de tourisme |  Aire de pique-nique |  Tous commerces |  Restaurant  |
|  Château / Manoir   |  Bar                 |  Alimentation   |  Point d'eau |
|  Chapelle           |  Toilettes           |  Location vélos |  Départ      |

## SUIVEZ LE BALISAGE



Bonne direction

Tournez à gauche



Tournez à droite

Mauvaise direction